



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1222

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 5°**

objet : **Rénovation des loges mises à disposition des Nuits de Fourvière - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : **lundi 9 mai 2016**

Secrétaire élu : **Madame Elsa Michonneau**

Affiché le : **mercredi 1er juin 2016**

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1222**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Rénovation des loges mises à disposition des Nuits de Fourvière - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par convention en date du 28 janvier 1991, la Ville de Lyon a transféré au Département du Rhône la gestion de certains équipements culturels d'agglomération, dont le domaine archéologique de Fourvière sur lequel sont édifiés les théâtres gallo-romains, ensemble situé sur le territoire de la Ville de Lyon. Dans ce cadre, la Ville de Lyon avait confié au Département du Rhône l'exploitation de l'ensemble du site.

La Métropole de Lyon, créée au 1er janvier 2015, s'est substituée au Département du Rhône. Celle-ci est devenue titulaire de la convention de mise à disposition de la Ville de Lyon et est, à ce titre, gestionnaire des théâtres gallo-romains.

Chaque année, sur les mois de juin et juillet, les théâtres gallo-romains de Fourvière accueillent le festival des Nuits de Fourvière, festival pluridisciplinaire dédié aux arts de la scène.

L'événement est porté depuis 2005 par un établissement public industriel et commercial (EPIC) qui bénéficie de locaux mis à disposition, dont les loges des artistes, situées sous la scène du grand théâtre.

Cet ouvrage enterré, tout en longueur, a une surface totale utile de 395 mètres carrés. Il date probablement de la même période que la construction du musée (1975) et héberge principalement les loges des artistes et quelques espaces de stockage de matériel scénique. Utilisées principalement de mai à fin juillet, les loges permettent d'accueillir jusqu'à une centaine de personnes. Le reste de l'année, les locaux sont utilisés en zone de stockage à l'usage exclusif des Nuits de Fourvière.

La structure de l'ouvrage est saine. En revanche, les locaux présentent 3 problèmes principaux :

- ils sont anciens et nécessitent d'être rénovés : électricité, plomberie, ventilation, désenfumage, sécurité incendie, revêtements sols et murs,
- ils contiennent de l'amiante et, en particulier, de l'amiante friable nécessitant un suivi régulier de son état de conservation (flocage du plafond),
- l'accessibilité par les escaliers ne permet pas l'accès aux personnes à mobilité réduite et rend difficile les manipulations des matériels et équipements de scènes.

En 2008, le Conseil général du Rhône avait déjà désamianté certains locaux techniques et procédé au confinement des plafonds encore floqués. Aujourd'hui, malgré la surveillance effectuée et son bon état de conservation, ce flocage présente un risque pour les utilisateurs et pour les équipes techniques amenées à intervenir (maintenance) et interdit tous travaux d'aménagement. Il convient donc, dans le cadre d'un projet plus général, d'effectuer une éradication de l'amiante dans ces locaux.

A ces problématiques techniques, s'ajoute le souhait des Nuits de Fourvière d'effectuer quelques réaménagements fonctionnels qui portent sur :

- un accroissement du nombre de loges collectives, au détriment des loges individuelles,
- un agrandissement des vestiaires du personnel,
- une augmentation des espaces logistiques : buanderie, stockage.

Ces réaménagements sont peu importants mais ne peuvent être réalisés sans désamiantage préalable des lieux.

Le programme de l'opération s'établit donc de la façon suivante :

- désamiantage complet après dépose des confinements,
- adaptation des locaux aux nouveaux besoins et mise aux normes d'accessibilités pour les personnes à mobilité réduite,
- réfection des réseaux fluides et des revêtements (sols, murs, plafonds).

En 2012, une étude a permis de préciser les limites du projet avec les utilisateurs, ainsi que son coût financier, estimé à 700 000 € toutes dépenses confondues (valeur 2012) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux concernant la rénovation des loges mises à disposition des Nuits de Fourvière.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P33 - Culture pour un montant de 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 20 000 € TTC en 2016 ; 250 000 € TTC en 2017 ; 430 000 € TTC en 2018 sur l'opération n° 0P33O5O83A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.